

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration****SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2021****L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE QUINZE DÉCEMBRE,**

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Alima TAHIRI, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Benoit AKKAOUI, Antoine MASSON, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Céline VÉRON, Nicole BERNARDIN, Véronique CHAUVÉAU, William GALLEY, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS.

OBJET : Ressources Humaines – Mise à disposition d'agents du Centre Communal d'Action Sociale auprès de l'Association PASS'AGE – Conventions – Renouvellement 2022

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

L'Espace du Bien-Vieillir Robert-Robin (Espace seniors Sud) géré par le CCAS d'Angers accueille différents partenaires du réseau gérontologique. Parmi ces partenaires, l'association PASS'AGE contribue à la mise en œuvre et au développement du projet gérontologique du CCAS. Dans le cadre des missions confiées à l'association, il est apparu nécessaire de recourir aux services de plusieurs professionnels du secteur médico-social et administratif.

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, il est proposé la mise à disposition d'agents du CCAS d'Angers sur les bases suivantes :

- un emploi de travailleur social à temps non complet sur la base de 24,85 heures par semaine (70 % d'un temps complet),
- un emploi d'infirmière à temps non complet sur la base de 31,95 heures par semaine (90 % d'un temps complet),
- un emploi de secrétaire à temps non complet sur la base de 14,20 heures par semaine (40 % d'un temps complet).

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration accepte, à l'unanimité, le renouvellement des mises à disposition auprès de l'Association PASS'AGE et autorise le Président ou son représentant à signer les conventions.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20211215-DEL-2021-131-DE
Date de télétransmission : 20/12/2021
Date de réception en préfecture : 20/12/2021

